

La charte de bassin de vie - Réseau de coopération des écoles de musique Corenc / Meylan / Le Sappey / La Tronche

La charte est un document d'orientation qui décline des valeurs et objectifs en faveur du développement des enseignements artistiques, des pratiques amateurs et de l'éducation culturelle. Elle s'inspire de la mutualisation des moyens et des ressources, se veut sans hiérarchie entre structure mais s'appuie sur une transversalité en fonction des ressources de chacun. Elle met en place des indicateurs d'évaluation élaborés par le réseau et dans le réseau. Elle s'appuie également sur des valeurs de pertinence, d'efficacité et d'efficacités.

Quoi ?

Cette charte a fait l'objet d'une concertation entre les écoles de musique associatives et municipales des 4 communes. Elle s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques et de l'action culturelle du Département de l'Isère, notamment pour la mise en œuvre des dimensions suivantes :

- Développer des coopérations de territoire en s'appuyant sur le dynamisme des structures musicales du bassin de vie pour aller vers un schéma de mutualisation ;
- Inscrire son action dans le cadre d'une éducation culturelle et artistique partagée ;
- Mettre en œuvre un enseignement artistique prenant appui sur des projets d'établissement, déclinant à moyen terme un projet d'établissement propre au bassin de vie et respectant les principes de la subsidiarité : respect de la politique de chaque partenaire et projets communs pour tout ce qui est de l'intérêt du bassin de vie : par exemple, mise en place d'un cursus diplômant commun et fonction du projet de l'élève... ;
- Prendre en compte des originalités de chaque structure : le réseau ne peut fonctionner que si chacun de ses membres est à la fois demandeur et offreur.

Cette charte prend en compte l'ensemble des textes de référence nationale et départementale :

- La loi NOTRe du 7 août 2015 sur les droits culturels et la responsabilité des collectivités territoriales : la culture est une compétence partagée ;
- Schéma d'orientation pédagogique de 2008 pour l'enseignement artistique de la musique, de la danse, du théâtre, des arts plastiques ;
- Chartes de Service public des enseignements artistiques, du théâtre, de la musique et de la danse, charte sur l'accessibilité des personnes porteuses de handicaps... ;
- Loi de 2004 sur les enseignements artistiques : dans le cadre de la métropolisation réflexion sur la place et rôle du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Grenoble, et questionnement sur la réalisation d'un Pôle Sup en collaboration avec l'Université Grenoble Alpes (UGA)... ;
- Schéma départemental des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle en Isère de 2014.

Où ?

Le réseau se déploie sur les communes de :

- Corenc
- La Tronche
- Le Sappey en Chartreuse
- Meylan

Qui ?

Les structures de ces communes assurant des missions d'enseignement artistique et d'éducation culturelle :

- L'école du Sappey en Chartreuse « Culture et loisirs », structure associative
- L'école de musique de La Tronche « AMT », structure associative
- L'école de musique de Corenc « ACC », structure associative
- L'école d'harmonie « EMGB » de Meylan, structure associative
- Le conservatoire à rayonnement communal « CRC » de Meylan, structure municipale classée

Comment ?

1. Les écoles de musique du territoire, un Réseau déjà existant :.....	4
A. Contexte.....	4
1) Indicateurs généraux.....	4
2) Politique culturelle et administration culturelle dans le Réseau.....	5
B. Etat des lieux des écoles.....	6
1) Repères financiers au regard des publics et salariés	6
2) Publics inscrits dans les écoles de musique du Réseau	9
3) Pratiques dans les écoles de musique du Réseau.....	10
4) Interventions en milieu scolaire sur les quatre communes du Réseau	11
2. Les écoles de musique du territoire, un Réseau à formaliser :.....	12
A. Penser la gouvernance.....	12
1) Conseil collégial - Comité de pilotage du Réseau	12
2) Conseil d'établissement - Comité de direction	12
3) Conseil pédagogique « bassin de vie » - centre de ressources pédagogiques.....	12
B. S'appuyer sur nos ressources humaines et matérielles.....	13
1) Situation actuelle.....	13
2) Possibilités de développement	13
ANNEXES :.....	14
FICHE n°1 : mise en place de la gouvernance du Réseau	15
FICHE n°2 : programme d'actions prioritaires pour l'administration & la gestion au sein du Réseau....	16
FICHE n°3 : programme d'actions prioritaires dans le domaine de l'éducation artistique au sein du Réseau	17
FICHE n°4 : programme d'actions prioritaires dans le domaine de l'enseignement artistique au sein du Réseau	18
FICHE PROJET n°5 : axes d'actions prioritaires en production artistique au sein du Réseau.....	19
FICHE PROJET n°6 : les indicateurs d'évaluation au sein du Réseau	21
GLOSSAIRE :	22

1. Les écoles de musique du territoire, un Réseau déjà existant :

A. Contexte

Chaque structure du Réseau a su développer un accès de proximité à la culture notamment en direction de publics spécifiques : jeunes, scolaires, périscolaires, personnes âgées, personnes en situation de handicap...

Chaque structure a ainsi construit un domaine d'intervention privilégié : l'EMGB avec son école d'harmonie, l'ACC avec ses groupes de musiques actuelles, l'AMT avec ses spécialités de musiques anciennes, l'ACL avec son stage estival, le CRC avec ses cursus. Les projets d'établissement de chaque structure en est le reflet.

Aussi, chaque structure décline le partenariat avec le Réseau du bassin de vie en lien avec son propre projet d'établissement.

Les chiffres ci-après évoquent ses deux aspects (proximités et spécificités) que le travail partenarial au sein du Réseau du bassin de vie Corenc / La Tronche / Le Sappey / Meylan ne pourra que renforcer.

L'année de référence des chiffres est 2014-2015.

1) Indicateurs généraux

Les chiffres présentés ci-après sont des repères significatifs du poids financier de l'éducation, de l'enseignement et de la production artistique et culturelle dans les quatre communes.

Commune	Nombre d'habitants INSEE - 2012	BUDGET GÉNÉRAL (fonctionnement + investissement)	€/Habitant
Meylan (CRC/EMGB)	18 400	34 400 000 €	1 869 €
Corenc	3 944	6 000 000 €	1 521 €
La Tronche	6 627	10 270 971 €	1 550 €
Le Sappey-en-Chartreuse	1 101	2 000 000 €	1 816 €

		Meylan	Corenc	La Tronche	Le Sappey
Indicateurs de richesse (€/habitant)	<u>Budget général ville</u> Population communale	1 869 €/hab	1 521 €/hab	1 550 €/hab	1 816 €/hab
Indicateurs d'implication	<u>Budget culturel *</u> Budget de la ville (*avec budget associations culturelles et dépenses de fonctionnement et fluides)	2 803 053 € (hors inv)	185 400 € (hors inv)	545 573 € (hors inv)	25 000 € (hors inv)
		soit : 8.14 %	soit : 4.3 %	soit : 5.31 %	soit : 1.25%
Indicateurs de contribution (€/habitant)	<u>Budget culturel</u> Population de la ville	152 €/hab.	46 €/hab	82 €/hab	23 €/hab

2) Politique culturelle et administration culturelle dans le Réseau

Les éléments suivants permettent de mesurer comment l'éducation artistique et culturelle est mise en œuvre par les différents acteurs des communes, tant dans le domaine culturel au sens strict que dans ses aspects transversaux.

Budget de la culture	Meylan	Corenc	La Tronche	Le Sappey
Fonctionnement	2 803 053 €	185 400 €	553 423 €	25 000 €

	Meylan	Corenc	La Tronche	Le Sappey
Politique culturelle				
Un texte de référence	Oui	Non	Oui	Non
Un élu	Oui	Oui	Oui	Oui
Une commission	Oui	Oui	Oui	Oui
Un budget	Oui	Oui	Oui	dans budget général de la commune
Administration culturelle				
Un responsable : dac/chargé de mission...	Oui	Oui (élue)	Oui	Bibliothèque + élue
Un secrétariat	Oui	Non	Oui	non
Un site Web / réseaux sociaux	Oui	Oui	Oui	oui
Autres				

Financements culturels effectués par d'autres services	Meylan	Corenc	La Tronche	Le Sappey
Enfance/périscolaire	30 900 € • Inter. extérieurs TAP : 20 800 € • Part financière activités culturelles cadre scolaire : 6 100 € • Projets Hexagone : 3 000 €	Non		syndicat du groupe scolaire (SIGS)
Jeunesse	Non	Non	Non	Non
Communication	43 événements et 2 annonces de saison (Maison de la musique) : 22 522 €	2 événements	5 événements	2 000 €
Autres	Non	Non	Non	Non
TOTAL	53 422 €			SIGS +2000€

	Meylan	Corenc	La Tronche	Le Sappey
Service qui assure la maîtrise d'œuvre : culture/enfance... (dans le cadre des TAPS)	Oui	Sce scolaire = TAP Bibliothèque = lecture	Service éducation	TAP= mairie Culture + asso.
Charte de développement culturel	Non	Non	Non	Non
Plan Local d'Education Artistique (PLEA)	Non	Non	Non	Non
Projet Éducatif de Territoire (PEDT)	Oui	Oui	Oui	Oui (SIGS)

B. Etat des lieux des écoles

Le bassin de vie dispose de 30 équivalents temps plein d'enseignement artistique pour 2014-2015 pour un total de 638 heures d'enseignement individuels et collectifs et 1 103 élèves des 5 écoles de musique.

1) Repères financiers au regard des publics et salariés

Commune	Nb de salariés	ETP (équivalent temps plein)	Nb d'élèves	Coût élève net	Participation des familles % du budget	Nb des élèves par rapport à la population en %	Public touché par des activités des écoles (Tout le public touché + les scolaires + le public des auditions+ les élèves inscrits)
CRC Meylan (Enseignant)	33	17,6	515	1 396 €	22,9 %	2.79 %	8 469
EMGB - Meylan	16	3	191	1 269 €	29,6 %	0.5%	5 000
ACC - Corenc	14	4	156	212 €	73 %	3,9 %	
AMT - La Tronche	10	3,5	123	14,4 €	47 %	1,8 %	1500
ALC - Le Sappey	9	1,8	118	0€	100 %*	10 %	300
TOTAL	82	29.9	1103				12 269

* le Sappey, en 2014-2015, notre budget n'incluait pas la part Mairie/syndicat du groupe scolaire pour l'attribution des locaux

Année de référence 2014	CRC de Meylan		EMGB		Ecole de Corenc		Ecole de la Tronche		Ecole du Sappey		Total
	Montant ou nb	En %	Montant ou nb	En %	Montant ou nb	En %	Montant ou nb	En %	Montant ou nb	En %	
Budget de la structure <i>(tout le personnel, hors DUMIste, avec fluides)</i>	1 003 382 €	-	344 517 €	-	130 811 € hors fluides	-	138 628 €	-	68 896 € hors fluides	-	
Subventions Département	54 390 €	5.42%	2 500 €	0.72%	5 100 €	3.8%	3 000 €	1.5%	?		
Subventions Ville	-	-	223 367 €	64%	28 000 €	22%	64 986 €	47 %	0	0%	
Subventions autre (Métro ?)	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	-
Participation des familles	230 000 €	22.9%	101 926 €	30%	91 600 €	73%	66 422 €	48 %	68 896 €	100%	
Autres recettes		-	3 589 €	-	600 €	-	4 220 €	3 %	-	-	
Coût net collectivité	718 992 €		223 367 €		28 000 €		64 986 €				
Nombre élèves	515	100%	191	100%	156	100%	123	100%	118	100%	
<i>dont ville</i>	425	83%	88	46%	136	87%	105	85%	115	98%	
Nombre élève/nombre d'hab de la ville		2.79%		0.5%		3,9%		1.58%		2.7%	
Nombre élève/nombre d'hab du réseau		1,71%		0,6%		0,5%		0,41%		1,7%	
Coût-élève brut *	1 948 €		1 803 €		838 €		1 018 €		584 €		
Coût-élève net collectivité(s) **	1 396 €		1 269 €		212 €		569 €				
Taux de couverture en éducation artistique											
Nombre habitants de la ville	18 400	2,3%	18 400		3944		6 627		1161		
Coût éducation artistique intervention des enseignants (hors interventions DUMIstes) ***											
Coût éducation artistique (Masse salariale exacte des DUMIstes)			-		Sans objet	-	18 730 €		Sans objet	-	
Coût production (temps passé à la préparation des projets publics, y compris la fête de la musique)	23 manif de 2h (2 635 €)	-	26 manif de 2h (2 080€)	-	3 manif de 2h	-	12 manif de 2h (700 €)	-	Aucune	-	
Coût / habitant (budget brut/Nb d'habitant)	54 €		16,20 €		179,50 €		83,5 €				

* Le **coût/brut élèves** correspond au budget total (avec les fluides) que divise le nombre d'élève

** Le **coût/élève net collectivité** mesure le taux d'implication financier consenti par la/les collectivité(s) territoriale(s) (coût élève brut-coût des familles sortit le budget DUMISTES, budget alloué à l'éducation artistique)

***Total des heures que les enseignants consacrent à cette mission divisé par le nombre d'enfants touchés (par exemple, les projets faits pour les écoles maternelles)

DUMI = diplôme universitaire de musicien intervenant

Détermination du coefficient de service public à partir des trois coûts structurant de la ligne d'efficiance :

- **Coût élève/ Coût par habitant/ Coût public touché**

Deux modes de calcul s'offrent à nous :

- soit calcul du coefficient de service public à partir des coûts bruts budget et élève ;
- soit à partir des coûts nets budget et coût élève.

BUDGET NET des collectivités

	Meylan CRC	Meylan EMGB	Corenc	La Tronche	Le Sappey
Coût élève	1396 €	1269 €	212 €	569 €	0 €
Coût par habitant	54 €	16 €	179 €	83.5 €	62.6 €
Coût public touché	118 €	69 €	NR	NR	NR

Exemple explicatif pour le Conservatoire de Meylan :

- 1) Nous prenons le coût élève net, soit 1 396 € qui représente les 100% du coût usager (Coût de base sans lequel les autres services à la population ne seraient pas possibles)
- 2) Puis nous comparons ce coût usager à ce que coûte le service par habitant (Budget net école sur population de la ville), soit : 54€ ;
- 3) Nous avons ainsi l'écart de référence à partir duquel nous pouvons calculer le coefficient de service public, c'est-à-dire la valeur (delta) des autres services (hors enseignement élèves) que met en place l'établissement d'enseignement artistique : Approche de la masse salariale consacrée à la mise en place de services en éducation et productions/diffusion artistiques.
- 4) Nous obtenons dans le cas présent :
 - coût usager = 1 396 €
 - coût habitant= 54 €, soit 3,86% du coût usager
 - coût public touché = 118 €, soit un coefficient de service public de 8,45% du coût usager

Nous pourrions considérer que ce ratio est faible et, qu'au minimum, la fourchette du coefficient de service public pourrait se situer entre 10 et 20% de la masse salariale consacrée à l'enseignement, ce qui ne serait pas inconsideré et ne remettrait pas en cause les équilibres de l'enseignement. En effet, dans cette approche, il faudrait prendre en compte, chez les usagers, les non réinscriptions d'une année sur l'autre, les temps de cours en face à face et les diverses modalités pédagogiques d'organisation des parcours des élèves : les formats pédagogiques.

2) Publics inscrits dans les écoles de musique du Réseau

L'année de référence des chiffres est 2014-2015.

a. Par âge

en nombre								
	0-3 ans	4-6 ans	7 à 10 ans	11-14ans	15-18 ans	19-25 ans	+ 26 ans	Total
Meylan	0	16	167	153	12	13	96	517
Corenc	0	24	43	48	18	6	13	152
La Tronche	0	9	50	33	7	2	22	123
Le Sappey	0	16	39	23	5	15	20	118
Meylan EMGB	0	5	25	25	12	13	100	191
Total	0	70	324	282	54	49	251	1101

en % de la population de la commune (nombre d'habitants en 2012)								
	0-3 ans	4-6 ans	7 à 10 ans	11-14ans	15-18 ans	19-25 ans	+ 26 ans	Total
Meylan		11,2 %	18,4 %	31,3 %	29,7 %		9,4 %	100%
Corenc								100%
La Tronche								100%
Le Sappey	De 0 à 14 ans = 23,90 %			De 15 à 29 ans = 14,60 %		+29 ans = 61,50 %		100%

en % des élèves des établissements scolaires de la commune								
	Crèche 0-3 ans	Maternelle 4-6 ans	Elémentaire 7 à 10 ans	Collège 11-14ans	Lycée 15-18 ans	Etudiant 19- 25 ans	Actifs & retraités + 26 ans	Total
Meylan	0%							100%
Corenc	0%							100%
La Tronche	0%	7.3 %	40.6 %	26.8 %	5.7 %	1.6 %	18%	100%
Le Sappey	84	39.66%(69)	60.34%(105)	20% (parmi les 84,9 %)			84,9 %	100%

b. Selon la pédagogie

	Éveil	Initiation	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle	Hors cursus	Total
CRC Meylan	43	30	222	71	11	41(49+15)	482
EMGB - Meylan	6	10	25	25	5	120	191
ACC - Corenc	12	8	59	-	-	25	104
AMT - La Tronche	9	8	65	24	5	12	123
ALC - Le Sappey	0	-	52	-	-	-	52
Total	70	72	379	133	31	226	952

c. Par activité

Ecole	Instruments (dont chant)	Formation musicale (FM)	Collectifs (dont chorale)
CRC Meylan	345	352	439
EMGB - Meylan	54	59	132
ACC - Corenc	113	59	104
AMT- La Tronche	94	65	8
ALC - Le Sappey	118	52	20
Total	724	587	703

3) Pratiques dans les écoles de musique du Réseau

L'année de référence des chiffres est 2014-2015.

a. Répartition des heures hebdomadaires selon les instruments

Ecole	Piano	Accordéon	Harpe	Guitare	Percussions	Piano jazz	Guitare électrique	Batterie	Basse électrique
CRC Meylan	33h30	6h00	10h15	18h30	6h45	7h15	5h15	4h30	3h30
EMGB - Meylan	-	-	-	-	2h00	-	-	2h00	-
ACC - Corenc	25h25	3h30	2h	17h25	-	2h25	-	-	-
AMT - La Tronche	18h00	1h30	-	11h30	-	-	-	-	-
ALC - Le Sappey	22h55	-	-	13h	-	-	-	5h30	-
Total	99h50	11h00	12h15	60h25	9h15	9h40	5h15	12h00	3h30

Ecole	Violon	Alto	Violoncelle	Contrebasse	Viola de gambe	Flûte à bec	Clavecin	Traverso
CRC Meylan	15h30	5h30	10h15	5h00	6h00	9h25	8h30	1h00
EMGB - Meylan	-	-	-	-	-	-	-	-
ACC - Corenc	3h30	-	-	-	-	1h30	-	-
AMT - La Tronche	2h00	-	-	-	3h00	13h00	-	-
ALC - Le Sappey	3h00	-	-	-	-	-	-	-
Total	24h00	5h30	10h15	5h00	9h00	23h55	8h30	1h00

Ecole	Flûte traversière	Hautbois	Saxophone	Trompette	Trombone	Cor	Clarinette	Chant	Total individuel
CRC Meylan	18h15	1h00	8h30	6h45	-	-	8h45	3h30	204h00
EMGB - Meylan	12h	2h00	3h15	2h00	1h45	2h00	8h00	-	35h00
ACC - Corenc	2h25	-	1h30	1h00	-	-	-	1h45	62h25
AMT - La Tronche	3h25	-	2h45	-	-	-	2h00	-	57h10
ALC - Le Sappey	2h10	-	-	-	-	-	-	3h20	49h55
Total	38h15	3h00	16h00	9h45	1h45	2h00	18h45	8h35	408h25

b. Répartition des heures hebdomadaires selon les cursus

Ecole	Cursus initiation	FM cycle 1	FM cycle 2	FM cycle 3	Collectifs instrumentaux et vocaux
CRC Meylan	8h45	23h30	16h45	6h45	109h15
EMGB - Meylan	1h15	5h	1h15	1h15	8h45
ACC - Corenc	1h00	11h45	-	-	12h45
AMT - La Tronche	1h00	9h	-	-	3h30
ALC - Le Sappey	-	5h	-	-	1h30
Total	12h00	54h15	18h00	6h45	136h15

4) Interventions en milieu scolaire sur les quatre communes du Réseau

L'année de référence des chiffres est 2014-2015.

Total des enfants scolarisés sur le bassin de vie	Meylan	Corenc	La Tronche	Le Sappey
Budget DUMI*	32 000€	0	17 560 €	0
Intervention prof. école - volume hebdomadaire	20 h	0	12 h	0
Primaire	1372	0	298	0
Nombre total de classe	54	0	12	0
Classe ayant eu un DUMI	42	0	12	0
Temps scolaire	-	0	12 h	0
Temps périscolaire	-	0	3 h (intervenant non DUMI)	0

* DUMI : diplôme universitaire de musicien intervenant

2. Les écoles de musique du territoire, un Réseau à formaliser :

Les 5 écoles du bassin de vie sont déjà fortement en lien comme les éléments présentés ci-dessous l'attestent. Pour renforcer ces synergies et permettre à tous de conforter sa place au sein de cette dynamique culturelle territoriale, il apparaît nécessaire de se structurer entre écoles.

A. Penser la gouvernance

1) Conseil collégial - Comité de pilotage du Réseau

Le Comité de pilotage (CoPil) rassemble les élus associatifs de chaque école de musique ainsi que élus municipaux et les directeurs des affaires culturelles (DAC) des communes du Réseau. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Son rôle est de donner les orientations sur les axes de la mutualisation relative aux moyens administratifs, techniques, pédagogiques, tarifaires, etc... Il mènera une évaluation régulière de la mise en place de ces mutualisations.

Il valide collégialement toutes les décisions structurantes proposées par le comité de direction (conseil d'établissement).

Les partenaires rechercheront mutuellement la meilleure articulation possible des calendriers des actions menées dans leurs structures respectives.

2) Conseil d'établissement - Comité de direction

Le Comité de direction (CoDir) est composé d'une personne ressource de chaque école de musique et dirigé par un coordinateur des structures du bassin de vie. Il se réunit autant que de besoin.

Il gère d'un point de vue administratif les projets du Réseau. Pour cela, il rédige un règlement intérieur du bassin de vie, qui précise notamment les conditions d'accès aux cours (pédagogies et disponibilités) et autres formats pédagogiques à tous les élèves du bassin de vie. Il veille aussi à renforcer, par exemple, les communications aux parents sur les actions des structures.

3) Conseil pédagogique « bassin de vie » - centre de ressources pédagogiques

Le Centre de ressources pédagogiques (CRP) est composé d'enseignants désignés par chaque structure, avec l'aide de personnes référentes par projets. Il anime et coordonne les projets pédagogiques communs. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Son but est de privilégier des actions communes aux écoles dans trois domaines que sont l'éducation, l'enseignement et la production artistique et culturelle.

Il permet de communiquer aux parents sur les pédagogies différenciées.

Il met, entre autre, en place une « fiche pédagogique navette » entre les cinq structures. Cette fiche comprend une partie administrative (inscription et assiduité aux cours) et une partie pédagogique (commentaire pédagogique sur le travail de l'élève). L'enseignant en charge du cours est le référent pédagogique pour les autres structures.

B. S'appuyer sur nos ressources humaines et matérielles

Le but est de se donner les moyens de proposer un enseignement et des actions d'éducation artistique interdisciplinaires et ouvertes sur des formats pédagogiques innovants.

1) Situation actuelle

Chaque structure propose des activités collectives et des cours individuels ; des salles ; des interventions en milieu scolaire ; des compétences spécifiques ; des formations d'enseignants. (Voir liste en annexe)

Le Réseau permet d'ores-et-déjà un accès gratuit à ses activités collectives sous condition d'inscription individuelle dans la structure d'origine.

Par ailleurs, afin de valoriser les locaux, chaque école offre la possibilité :

- pour les élèves, de venir répéter dans la structure la plus proche du bassin de vie (lieu d'habitation ou de scolarité) ;
- pour un enseignement, de se déplacer sur une autre structure dans l'intérêt de l'élève ;
- pour les intervenants en milieu scolaire, d'accueillir les restitutions.

Enfin, chaque structure dispose d'outils de communications pour diffuser des informations sur les activités propres à chaque école comme relatives aux projets du Réseau.

2) Possibilités de développement

Les ressources du Réseau pourraient permettre de développer des cursus cohérents, des formations pour et entre les enseignants comme pour et entre les personnels administratifs, des interventions en milieu scolaire, un parc instrumental et une parthèque mutualisés et des outils de communications en direction des publics comme des professionnels du Réseau. (cf. les fiches actions en annexe).

Fait à Meylan, le

L'école du Sappey en Chartreuse « Culture et loisirs »

L'école de musique de La Tronche « AMT »

L'école de musique de Corenc « ACC »

L'école d'harmonie de Meylan « EMGB »

Le conservatoire à rayonnement communal « CRC » de Meylan

ANNEXES :

Les ACTIONS à ENVISAGER
dans le cadre de
la CHARTE DE RÉSEAU

FICHE n°1 : mise en place de la gouvernance du Réseau

Axes	Moyens mis en œuvre	Echéances prévisionnelles
<p><u>1 - Conseil collégial - Comité de pilotage du Réseau :</u></p> <p><i>Composition</i> : les élus associatifs de chaque école de musique ainsi que élus municipaux et les directeurs des affaires culturelles (DAC) des communes</p>	<p>- deux rencontres annuelles</p>	<p>Juin 2017</p>
<p><u>2 - Conseil d'établissement - Comité de direction :</u></p> <p><i>Composition</i> : une personne ressource de chaque école de musique et dirigé par un coordinateur des structures du bassin de vie</p>	<p>- regrouper les fonctions de direction de toutes les structures qu'elles soient associatives ou publiques - instaurer un règlement intérieur du bassin de vie - coordinateur : profil et moyens financiers à définir (mutualisation entre communes/Département/Métro ?)</p>	<p>Coordinateur, animateur « Réseau » : automne 2017</p>
<p><u>3 - Conseil pédagogique Réseau :</u></p> <p><i>Composition</i> : d'enseignants désignés par chaque structure, avec l'aide de personnes référentes par projets.</p>	<p>- proposer une personne ressource par école de musique - instaurer des points de coordinations pédagogiques réguliers dans l'année, par projet ou en plénière</p>	<p>automne 2017</p>

FICHE n°2 : programme d'actions prioritaires pour l'administration & la gestion au sein du Réseau

Actions <i>mise en commun des fonctions supports</i>	Moyens mis en œuvre humains – techniques – parc instrumental	Echéances prévisionnelles	Personne(s) concernée(s)
1 - Secrétariat des écoles associatives	- adopter un logiciel "de gestion administrative" commun aux associations - former les personnels	Début 2018	Personnels administratifs des structures association
2 - Formation continue et passage de concours ou d'examen	- mise en situation pédagogique, simulation d'entretien...	Dès la signature de la Charte	En fonction des besoins et des personnels
3 - Formation entre structures en fonction des "forces vives" : formation au CRC - qui est centre d'accueil - ouverte aux autres enseignants du bassin de vie. mise en place de regroupement de formations spécifiques assurées par des enseignants représentatifs d'une particularité pédagogique : petite enfance, geste et posture corporelle, MAO, pédagogie de groupe ...	- monter des projets de stage avec l'ensemble du Réseau (CEFEDEM, CFMI, CNFPT, Uniformation)	Dès la signature de la Charte	En fonction des besoins et des personnels
3 - Site internet / Réseaux sociaux	- rédiger un descriptif commun du Réseau et de son contenu sur le site de chaque école - faire sur le site de chaque école, le lien vers les autres écoles	Printemps 2017	Responsables des sites internet
4 - Supports affiches pour programme culturel...		Dès les premières parutions des supports	

FICHE n°3 : programme d'actions prioritaires dans le domaine de l'éducation artistique au sein du Réseau

Actions	Moyens mis en œuvre humains – techniques – parc instrumental	Echéances prévisionnelles	Personne(s) concernée(s)
1 - <i>Interventions dans les écoles maternelles ou élémentaires</i> Projets MIMS collaboratifs dans le bassin de vie	<ol style="list-style-type: none"> 1. regrouper les propositions sur le bassin de vie pour la réflexion et l'aide aux projets : échanges de savoir, croisements des lieux de restitutions 2. crédit d'heures pour faire bénéficier Le Sappey / Corenc de MIMS (interventions ponctuelles) dans le cadre de la loi Notre (agrément EN ou DRAC pour les enseignants non DUMistes) 3. formation par les MIMS des animateurs TAPs à l'ingénierie projet de l'éducation artistique 4. mise en place d'un « apprenti » MIMS 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Juin 2017 2. 2018-2019 3. En fonction des projets TAPs de chaque commune 4. septembre 2017 	<ol style="list-style-type: none"> 1. MIMS 2. Enseignant non DUMistes 3. Animateurs TAPs 4. Apprenti - CFMI
2 - <i>Interventions dans les écoles maternelles ou élémentaires</i> Projet Réseau « Harmonie à l'école élémentaire »	<ol style="list-style-type: none"> 1. réflexion sur une harmonie d'école de bassin de vie 2. travailler avec les directeurs d'école élémentaire des différents groupes scolaires pour définir ce que pourrait être une école d'orchestre d'harmonie 3. budgétisation à faire en fonction du parc instrumental à créer selon le projet pédagogique défini entre le MIMS, les enseignants spécialistes et l'EN EMGB CRC 	<ol style="list-style-type: none"> 1. juin 2017 2. expérimentation en 2017/2018 3. mise en fonctionnement septembre 2018 	MIMS de Meylan et La Tronche / enseignants spécialistes / Education nationale
3 - <i>Interventions au collège</i> Projet Réseau CHAM	<ol style="list-style-type: none"> 1. mettre en place une classe à horaires aménagés (CHAM) avec un collège (par ex. Jules Flandrin) avec possibilité d'une CHAM descendante 2. établissement ressource CRC Meylan avec l'appui de tous les enseignants du Réseau 	2017 : étude de faisabilité (rencontre / échanges) sept. 2018 : ouverture	CoDir / CoPil Education nationale (CPEM – DSDEN)
4 - <i>Interventions en petite enfance</i>	- Corenc / La Tronche / Meylan	En attente de budget spécifique	Enseignants ayant le DUMUSI

FICHE n°4 : programme d'actions prioritaires dans le domaine de l'enseignement artistique au sein du Réseau

Dans ce domaine, les projets d'établissement de chaque structure s'appuient sur les spécificités du Réseau ; le projet pédagogique de bassin de vie s'attache à les fédérer.

Actions	Moyens mis en œuvre humains – techniques – parc instrumental	Echéances prévisionnelles	Personne(s) concernée(s)
1 - Accès à des instruments rares (harpe à pédales, piano à queue, clavecin...) et prêt de matériel	<ul style="list-style-type: none"> - à tous les élèves du bassin de vie pour leur travail journalier ou ponctuel lors de restitution de projets pédagogiques publics ou d'ateliers de découverte - étudier les possibilités d'achats groupés 	immédiate	élèves
2 - Règlement « intérieur » des études du bassin de vie	<ul style="list-style-type: none"> - décliner les conditions d'accès aux cours et autres formats pédagogiques en inter-structure : expliciter l'accueil des élèves dans les structures du bassin de vie ; définir les passerelles en cours et futures et la mise en commun des cours collectifs - mettre en commun les fins de cycles instrumentaux et vocaux - décliner un cycle diplômant où toutes les structures participent, en fonction de la pertinence de leurs enseignants, cycle, sous la responsabilité du CRC de Meylan, seul établissement classé du bassin de vie - identifier les spécialités où cela est possible - unifier le niveau de fin de cycle 1 diplômant pour tout le bassin de vie en formation musicale pour une continuité de cursus vers le cycle 2 et 3 	Immédiate immédiate sept. 2017 sept. 2018	CoDir
3 - Accès gratuit au prêt de toutes les partitions dématérialisées du Réseau	<ul style="list-style-type: none"> - chaque structure partage les partitions informatisées du domaine public dans le respect de la réglementation : ce fond devient accessible et augmenté par tous - faire un état des lieux des partitions par structure => mettre en place d'une plateforme commune pour gérer ces flux 	- immédiate - à long terme	bibliothécaire spécialiste dans ce fond particulier (à identifier)
4 - Développement de la pédagogie par la MAO (musique assistée par ordinateur) version écriture et adaptation musicale	<ul style="list-style-type: none"> - CRC de Meylan : studio électroacoustique et pratique obligatoire pour les troisièmes années de cycle 1 du Conservatoire - chaque structure reçoit une aide départementale pour l'achat de matériel - utilisation de l'outil : le CRC propose 2 formateurs pour accompagner les enseignants 	- déjà en place - printemps 2017	enseignants du bassin de vie

FICHE PROJET n°5 : axes d'actions prioritaires en production artistique au sein du Réseau

Légende du tableau :

Toutes les écoles du Bassin de vie
En fonction des structures

Axes d'action <i>en fonction de la production artistique</i>	Production <i>Élèves</i>	Production mixte <i>Élèves/ professeurs</i>	Production <i>Artistes enseignants</i>	Production <i>Artistes invités</i>
Audition par projets				
Audition publique inter-atelier (contrôle continu)				
Carte blanche / Semaine folle / Portes Ouvertes				
Éducation à la scène				
Concert				
Master-class				
Projet de création				
Projet DUMI				
Scènes ouvertes				
Résidence				
Harmonies Batteries Fanfares				
Conférences				
Stage d'été				

Axes d'action <i>en fonction des lieux de diffusion</i>	Moyens mis en œuvre humains – techniques – parc instrumental	Echéances prévisionnelles	Personnes concernées
Auditorium Maison de la musique de Meylan	Régisseur lumière son / instruments	Immédiat (en fonction des disponibilités et délais de réservation)	Toutes les écoles du Bassin de vie
La Faïencerie à La Tronche	Régisseur lumière son / piano		
Musée Hébert à La Tronche	A voir		
Bibliothèques des communes	Moyens humains / Petits espaces		
Salle polyvalente des Résidences pour personnes âgées	A voir		
Salle de séminaires des hôtels -restaurants	A voir		
Insertion dans la programmation culturelle de la commune	A voir		

FICHE PROJET n°6 : les indicateurs d'évaluation au sein du Réseau

Dans les 3 domaines que sont l'éducation artistique, l'enseignement artistique, la production artistique, voici des indicateurs quantitatifs qui seront à établir annuellement :

Concernant les élèves :

- nombre d'élèves d'une structure qui sont accueillis gratuitement dans une autre structure du Réseau pour les collectifs ; pour des temps de répétitions individuels

Concernant les enseignants :

- nombre de remplacement d'enseignants
- nombre de séances de travail dans le cadre du Centre de ressources avec comptes rendus d'activités
- nombre de formations réalisées en commun à toutes les écoles du bassin de vie

Concernant les instances de décision

- nombre de rencontres copil et codir attestées par des comptes rendus d'activités

GLOSSAIRE :

ACC : association culturelle de Corenc – école de musique

ALC : association Loisirs et culture – école de musique du Sappey

AMT : association musicale de La Tronche

CRC : Conservatoire à rayonnement communal, structure classée

CRR : conservatoire à rayonnement régional, structure classée

EMGB : espace musical Gaston Baudry, école d'harmonie

CoPil : Comité de pilotage

CoDir : Comité de direction

DAC : directeur des affaires culturelles

DUMI : diplôme universitaire de musicien intervenant

MIMS : musicien intervenant en milieu scolaire

CHAM : classe à horaires aménagés musique

CPEM : Conseiller pédagogique en éducation musicale

DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

CFMI : centre de formation des musiciens intervenants

CNFPT : centre nationale de la fonction publique territoriale

CEFEDM : Centre de Formation des Enseignants de la Musique

MAO : musique assistée par ordinateur

EN : Education nationale

TAP : temps d'activités périscolaires